Image not found or type unknown

Sort d’un DP après rachat de sa société

Par **napakatbras**, le **16/08/2012** à **15:47**

Bonjour,

Ma société (75 pers.) , organisée sous forme de DUP vient de reprendre une autre société qui était en liquidation judiciaire.
Ils étaient 30, nous ne gardons que 9 personnes.
Les Délégués ce cette ancienne société n’avaient que le statut de DP.
L’un d’entre eux fait parti des 9 personnes restantes.

Son mandat doit il se poursuivre ?

Par **P.M.**, le **16/08/2012** à **16:18**

Bonjour,
Il y a d'abord lieu de se référer à l'art. L2314-28 du Code du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés